



Questions aux candidat-e-s à l'élection présidentielle

Vous trouverez ci-dessous les positions des candidat-e-s sur les questions qui touchent la représentation des femmes dans les instances élues, principale préoccupation de notre réseau pluraliste d'associations.

L'Observatoire de la Parité a envoyé un questionnaire aux candidat-e-s à l'élection présidentielle et vient juste d'en publier les réponses. Certaines questions portant sur la représentation des femmes en politique recoupaient une partie de nos questions.

De notre côté, nous avons reçu trois réponses à notre questionnaire, celles de Nicolas Dupont-Aignan, de François Bayrou et d'Eva Joly.

Les réponses ci-dessous proviennent des deux questionnaires.

Au plus haut niveau de la gouvernance

1 - Etes vous décidé-e à appliquer la parité au plus haut niveau de l'état : Premier Ministre, gouvernement, conseillers, cabinets ministériels...

François Bayrou : le gouvernement devra montrer l'exemple, en conformité à nos principes (réponse à l'Observatoire).

J'ai pris l'engagement de soumettre au référendum une loi sur la moralisation de la vie publique de notre pays. Cette loi, qui prévoit une grande réforme de nos institutions et de leurs pratiques, vise à corriger cette anomalie qui met la France au 61^{ème} rang parmi les pays du monde pour la place des femmes dans la vie publique. Je propose donc de renforcer l'obligation de parité dans le cadre du référendum, à tous les niveaux de l'Etat (réponse à *Elles aussi*).

Jacques Cheminade : oui au principe paritaire au gouvernement ; oui pour la parité dans les exécutifs de toutes les instances locales, dont les intercommunalités.

Nicolas Dupont-Aignan : oui au principe paritaire au gouvernement ; oui pour la parité dans les exécutifs de toutes les instances locales, dont les intercommunalités.

François Hollande : gouvernement paritaire ; pas de réponse sur la parité dans les exécutifs locaux

Eva Joly : Pour ce qui est de l'application de la parité au sein du gouvernement lui-même, cela me paraît une évidence. A Europe Ecologie-les Verts, vous le savez, notre objectif est d'atteindre une parité de résultats dans tous les domaines (réponse à *Elles aussi*); oui pour la parité dans les exécutifs de toutes les instances locales, dont les intercommunalités (réponse à l'Observatoire de la Parité).

Jean Luc Mélenchon : oui au principe paritaire au gouvernement, oui pour la parité dans les exécutifs de toutes les instances locales, dont les intercommunalités.

Philippe Poutou : oui au principe paritaire au gouvernement ; oui pour la parité dans les exécutifs de toutes les instances locales, dont les intercommunalités.

Nicolas Sarkozy : non au principe paritaire dans le gouvernement ; oui pour la parité dans les exécutifs de toutes les instances locales, dont les intercommunalités.

2 - Vous engagez-vous à recréer un Ministère aux droits des femmes et à l'égalité, et conforter ses relais en régions ?

Nathalie Arthaud : ne croit pas qu'un ministère de plein droit changerait la condition des femmes, mais appuiera cette revendication des organisations féministes.

FB: J'ai fait le choix d'un gouvernement resserré, pour une plus grande efficacité et une plus grande transparence. Au sein de ce gouvernement, un grand ministère de l'Égalité s'occupera de la lutte contre toutes les inégalités et discriminations. La question des droits des femmes aura évidemment toute sa place dans ce ministère.

JC: non

NDA: oui, mais l'ensemble des ministères doivent mener la bataille ; le ministère doit contrôler que les problématiques des inégalités femmes-hommes soient bien considérées dans chaque politique publique.

FH: oui

EJ: oui. Ce ministère aura la charge de garantir et coordonner l'action transversale du gouvernement pour la mise en place d'un nouveau contrat social fondé sur l'égalité femmes-hommes et la fin des stéréotypes de genre. Bien entendu, ce ministère devra avoir les moyens de fonctionner, notamment via la systématisation d'études d'impact des politiques publiques en matière d'égalité ou le renforcement des équipes en charge des droits des femmes et de l'égalité dans les préfectures régionales et départementales.

JLM: oui, rattaché au premier ministre avec des délégués interministériels et des représentants dans chaque ministère.

PP : pas de réponse.

NS : non

3 - Etes-vous favorable à la mise en place dans chaque Ministère, d'une démarche de « gendermainstreaming », adoptée par les collectivités locales qui s'engagent dans la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale?

(Question de l'observatoire de la parité : adoptez vous un programme d'actions interministériel afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ?)

NA : pas de réponse

FB: Cette idée mérite d'être étudiée. Malgré les postures volontaires et progressistes, une démarche formelle d'accompagnement est souvent nécessaire à l'évolution des faits comme des mentalités (réponse à *Elles aussi*).

JC : pas de réponse

NDA: oui

FH: oui

EJ: oui

JLM: oui

PP : pas de réponse

NS : oui

Pour affermir le socle législatif sur lequel s'appuie la mise en œuvre de la parité

Plusieurs obstacles qui tiennent aux habitudes électorales de notre pays, freinent la progression de la parité : mode de scrutin uninominal à deux tours, cumul des mandats, insuffisances du statut de l'élu-e.

Mode de scrutin

4 - Etes-vous décidé-e à remettre en cause le mode de scrutin dans les situations où il est particulièrement défavorable aux femmes, comment alors imposer la parité dans les candidatures et encourager la parité dans les résultats ?

NA : proportionnelle intégrale à toutes les élections,

FB: La parité dans les candidatures doit être respectée pour tous les types de scrutin. Si je suis élu, je soumettrai en référendum, le 10 juin prochain, un texte de moralisation de la vie publique qui introduira 25% de proportionnelle à l'Assemblée nationale, et renforcera les obligations de parité.

JC : non pour modifier les modes de scrutin pour les élections législatives et territoriales ; non pour abaisser le seuil de la contrainte paritaire dans l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus ; scrutins uninominaux : oui pour l'extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique ; oui pour une obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet.

NDA: très partagé sur la question des quotas, car attaché aux valeurs du mérite ; oui pour introduire une dose de proportionnelle aux législatives et territoriales, favorable au scrutin binominal ; scrutins de liste : non pour abaisser le seuil de la contrainte paritaire dans l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus ; scrutins uninominaux : durcir les sanctions financières pour mettre tous les partis sur un pied d'égalité ; oui pour une obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet.

FH: législatives : introduction d'une part de proportionnelle; abrogation du conseiller territorial ; scrutins de liste : pas de réponse sur l'abaissement du seuil de la contrainte paritaire ; scrutins uninominaux : suppression des dotations de l'Etat aux partis ne présentant pas autant de femmes que d'hommes.

EJ: Les écologistes ont toujours soutenu la généralisation de la proportionnelle, à toutes les élections : c'est à la fois un gage de parité via le scrutin de liste, plus simple d'utilisation dans un cadre proportionnel, et de meilleure représentation de la diversité politique. Pour les élections législatives, je souhaite que les député-e-s soient élu-e-s pour moitié dans des circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et pour la moitié restante sur une liste nationale compensatoire permettant de rétablir la proportionnelle sur la base des résultats du premier tour de la liste nationale. Au-delà, il faut renforcer les sanctions applicables aux partis politiques n'atteignant pas la parité en suspendant les financements publics aux partis politiques qui ne respecteraient pas la parité des candidatures. Mais je souhaite aller plus loin pour garantir la parité effective des élu-e-s. Pour cela, tout parti qui n'aura pas *a minima* 40 % de femmes parmi ses représentant-e-s élu-e-s verra son financement public diminué. Ces pénalités seront proportionnelles au manquement à l'obligation légale (réponse à *Elles aussi*).

Scrutins de liste : oui pour abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus ; refus des candidatures aux scrutins uninominaux si la parité n'est pas respectée (réponse à l'Observatoire de la Parité).

JLM: proportionnelle intégrale et paritaire à tous les scrutins ; en attendant augmenter les sanctions financières pour les deux fractions de la dotation.

PP : pour la proportionnelle intégrale ; scrutins de liste : oui pour abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus ; scrutins uninominaux : oui pour une obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet.

NS : oui pour introduire une dose de proportionnelle aux législatives et territoriales ; scrutins de liste : non pour abaisser le seuil de la contrainte paritaire ; scrutins uninominaux : oui pour augmenter les retenues de la première fraction.

Cumul des mandats

Le cumul des mandats est une exception française, la concentration des mandats entre les mains d'une classe politique masculine qui ne se renouvelle pas est une cause de sclérose de la démocratie, d'absentéisme des parlementaires et de désaffection des français pour la chose politique qui se manifeste par une abstention toujours plus forte.

5 - Que proposez-vous pour réduire le cumul des mandats en parallèle et dans le temps ?

NA : oui pour limiter le nombre de mandats, mais surtout pour la révocabilité des élus entre deux élections dès lors qu'ils n'assument pas correctement leur fonction ou trahissent leurs promesses.

FB: La loi de moralisation de la vie publique mettra fin au cumul du mandat et d'une fonction locale pour les députés, et le limitera pour les sénateurs.

JC : interdire le cumul des mandats, pas de réponse pour les mandats successifs

NDA: oui pour une limite à deux des mandats concomitants, oui pour limiter les mandats successifs mais sans préciser à combien.

FH: aucun parlementaire, aucun membre du gouvernement ne pourra cumuler ; pas de réponse sur la limite des mandats successifs.

EJ Les parlementaires nationaux et européens ainsi que les président-e-s d'exécutifs locaux (sauf les maires des communes de moins de 3 500 habitants) ne pourront détenir qu'un seul mandat. Par ailleurs, il ne sera plus possible pour les adjoints au maire et les vice-président-e-s d'exécutifs locaux de siéger dans deux exécutifs différents. Enfin, les membres du gouvernement devront abandonner le cas échéant leur mandat local durant l'exercice de leurs fonctions ministérielles. Je limiterai également dans le temps de l'occupation d'un mandat afin d'obliger à une véritable rotation des responsabilités. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, le Président de la République « ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs ». Il en sera de même pour les parlementaires et les membres des exécutifs locaux.

JLM: interdire le cumul des mandats et limiter les mandats successifs à deux.

PP : interdire le cumul des mandats, rien sur la limitation des mandats successifs, mais pour la révocation les élus qui ne respectent pas leur mandat ; pour que les élus continuent à faire partie de la société en travaillant (éventuellement à temps partiel).

NS : interdire le cumul pour les ministres avec la présidence d'un exécutif local.

Statut de l'élu-e

6- Mettrez-vous en chantier une réflexion pour faire évoluer le statut de l'élu-e et remédier notamment : aux freins économiques qui dissuadent femmes et hommes de se présenter à des élections locales et à la non reconnaissance des acquis au cours du mandat ?

JC: oui pour le moderniser.

FB: Oui, bien entendu.

NDA: Concernant les élus, il faut créer un statut de l' élu (droit à la retraite, bilan de compétences, valorisation des acquis) favorisant le renouvellement et la recomposition de la classe politique et revaloriser le traitement des Maires, notamment des petites communes, dont les responsabilités et la charge de travail sont sans commune mesure avec le montant de leur indemnité (réponse à *Elles aussi*).

FH: pas de réponse.

EJ: Afin de fluidifier les entrées et sorties de la représentation politique favorable à la diversité et la parité des élu-e-s, je suis favorable à la définition d'un statut des élu-e-s.

JLM: oui pour le moderniser.

PP : oui pour le moderniser.

NS : oui pour le moderniser.

Pour développer une culture de la parité

Une évaluation quantitative des lents progrès de la parité est faite par l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes. De nombreuses associations de femmes élu-e-s ou non, partisanes ou pluralistes, sont mobilisées sur le terrain, elles veillent au suivi et à l'application des lois, et font connaître la situation concrète des femmes en politique.

7 - Commanderez-vous ou encouragerez-vous des programmes de recherche universitaire sur la sous-représentation des femmes dans l'espace politique, l'exercice de la parité dans les assemblées élues et ce que la présence des femmes y apporte, les pratiques politiques, etc...

FB: J'ai proposé la création d'une haute autorité indépendante chargée de vérifier l'application de la loi. L'analyse de l'application effective des lois sur la parité fera donc partie de ses attributions. La recherche scientifique et universitaire aura quant à elle toute liberté pour évaluer selon ses propres critères la représentation des femmes dans la sphère publique.

NDA: confronté au problème du manque de femmes en politique (refus de femmes pour être candidates aux législatives), il faut d'abord comprendre pourquoi en amont un tel blocage existe plutôt que d'imposer de nouveaux quotas qui pourraient finir par vraiment faire du tort aux femmes. Il est primordial d'aborder la question de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle. Je suis tout à fait favorable à favoriser des programmes de recherche universitaire sur la sous-représentation des femmes dans l'espace politique et l'exercice de la parité. Il me semble essentiel de développer une connaissance approfondie des causes de cette sous-représentation dans le but d'y apporter des solutions concrètes.

EJ : Dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes de genre qui constitue un des piliers centraux de la politique que je souhaite mettre en oeuvre, je financerai des programmes de recherche et de formation afin de conduire le changement au delà de la parité. En effet, si la parité est nécessaire et essentielle, elle n'est pas synonyme d'égalité pour autant, et tant que nous n'aurons pas déconstruit les modèles qui nous structurent dans la dualité et atteint l'émancipation des individus des rôles qui leur ont été assignés, nous ne pourrons poser les fondations d'une égalité réelle.

Partenariat et parité femmes-hommes

Encourager les femmes reste inopérant si, comme le montre l'actualité, la culture de domination masculine s'exprime toujours avec force et régularité pour les empêcher: discrédit sur leurs paroles, mise en doute de leurs compétences, rappel constant de leur rôle de pilier dans la famille, dérives libertines et abus de pouvoir, violences de toutes sortes... et la pression est forte sur celles trop peu nombreuses qui sont aux postes de décision.

8 - Ferez-vous du partenariat et de la parité entre les femmes et les hommes, au-delà d'un aspect quantitatif, une réponse possible au machisme, et à la peur de l'autre, un levier de démocratisation ? Comment inscrirez-vous symboliquement une telle démarche (constitution, loi cadre,...) ?

FB: Pour que notre contrat social prenne tout son sens, l'urgence est au combat contre toutes les discriminations, contre toutes les intolérances. Ce combat aura la reconnaissance de la loi, au travers de la loi-cadre sur la moralisation de la vie publique. Par ailleurs, je souhaite garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes en pénalisant financièrement les entreprises peu vertueuses. Je veux combattre la multiplication des contrats à durée déterminée à temps partiel qui frappent particulièrement les femmes. La loi prendra donc toute la mesure de la question de l'égalité entre hommes et femmes, dans la vie publique comme dans la vie quotidienne.

NDA: Il serait utile enfin de mettre en place une campagne de valorisation du partage égal des tâches quotidiennes domestiques et familiales entre les femmes et les hommes car les deux tiers en incombent aux femmes.

Les progrès dans tous ces domaines sont certes lents, mais inéluctables. Un jour nous arriverons à une véritable parité. Les femmes, qui sont les mères de tous les citoyens, ont déjà fait évoluer les mentalités. Les choses se feront naturellement avec le renouvellement générationnel, c'est dans le cours de l'histoire. L'esprit paritaire doit être une valeur intégrée socialement. Il serait dangereux qu'il devienne une obligation bureaucratique imposée par la loi.